



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 6

Rubson GO je rebouche mastic sans pistolet tous coloris

No. FDS : 291575
V001.0

Révision: 02.06.2008
Date d'impression: 25.06.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

Rubson GO je rebouche mastic sans pistolet tous coloris

Utilisation prévue:

Mastic d'étanchéité

Raison sociale:

Henkel France S.A.
rue de Silly 161
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

Recherche Appliquée UA TEL : 02 32 40 95 05 ou 02.32.40.95.66 FAX : 02 32 40 95 62

En cas d'urgence:

Tel. d'urgence: I.N.R.S: 01.45.42.59.59

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Masse de jointoiment, sans solvant

Substances de base pour préparations:

Dispersion de copolymère d'acrylate

Matières de charge inorganiques

Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:

Ne contient aucune substance dangereuse au-delà des valeurs limites de la directive CE

4. Mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais.

Contact avec la peau:

Frotter les parties touchées à l'aide d'un tissu propre, puis laver à l'eau et au savon doux, soigner la peau.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Risques spécifiques inhérents au produit:

Ininflammable.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Informations générales:

Tenir éloigné des sources d'ignition et des flammes nues.

Mesures de protection individuelle:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Balayer mécaniquement.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Bien ventiler les lieux de travail. Éviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.
Emballages vides à éliminer conformément au chap. 13.

Stockage:

Craint le gel
Entreposage dans les emballages d'origine fermés et protégés de l'humidité.
Pour les bidons pressurisés: protéger des rayons directs du soleil et des températures supérieures à 50°C.
Températures conseillées: entre 0 °C et + 30 °C
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.
Ne pas stocker avec des oxydants.
Ne pas stocker avec des solutions inflammables.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Éviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact court (p.ex. éclaboussures), nous vous recommandons des gants en caoutchouc nitrile conformément EN 374.

épaisseur > 0,4 mm

temps de pénétration > 480 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons d'élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

En cas de danger d'éclaboussures, porter des lunettes de protection.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon; appliquer une crème de protection.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect

liquide
pâteux
différent, selon la
coloration

Odeur:

inodore

Propriétés phys.-chim.:

Solubilité qualitative

Insoluble

(20 °C (68 °F); Solv.: eau)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Le récipient peut éclater en cas de réchauffement au dessus de 50 °C. Le contenu peut former des mélanges explosifs et inflammables. Éviter toute source d'ignition et flamme nue. Observer les indications figurant sur l'emballage.

Matières à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

12. Informations écologiques

Persistance et biodégradabilité:

Biodégradabilité finale:

Le produit n'est pas biodégradable.

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Incinération des déchets ou centrale de traitement avec l'accord du responsable des autorités locales.

Les restes de produits durcis ou desséchés peuvent être jetés en petites quantités à la poubelle ou à une collecte de déchets comparables aux ordures ménagères.

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune code de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Ils peuvent être demandés au fabricant.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Emballage vide, contient du tétrafluoréthane (R134a) qui à la destruction peut nuire à la couche d'ozone.

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport ferroviaire RID:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	20
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.2
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.2
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, non-flammable

15. Informations réglementaires**Phrases S:**

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Compositions:

Pas d'obligation d'identification.

Indications additionnelles:

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.

Protection des travailleurs: Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire).

Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes).

Prescriptions nationales:

Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.

Protection de l'environnement:

Installations classées:

1510

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

Rejets interdits:

Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2

Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16. Autres informations

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.